



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
14 DECEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	22 DEC. 2016
Date Réception	

Le quatorze décembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 08 12-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Jacques BUCKI, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Yvon CASTINEL à Louis-Hervé TRELLU, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard RAMOND, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA.

ABSENTS : Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Marie DENORME

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-114	Ressources Humaines Mise en place du dispositif de service civique volontaire au sein de la collectivité au 1 ^{er} janvier 2017.
-----------------------------	---

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif service civique volontaire (S.C.V) afin de soutenir les jeunes dans leur démarche d'autonomie et leur approche de la citoyenneté en référence aux axes de la politique jeunesse de la commune.

Présentation du dispositif :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, d'une durée d'au moins 24 heures hebdomadaires, auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou d'une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, 470.14 €/mois, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,94 € */mois.

(* Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national)

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif du service civique volontaire au sein de la collectivité à compter de l'année 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à un organisme d'intermédiation possédant l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale. L'intermédiation ouvre ainsi la possibilité à la collectivité d'accueillir plus facilement des volontaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mise en œuvre du dispositif.

Dit que les crédits nécessaires pour le versement éventuel d'une indemnité complémentaire de 106,94 € par mois ou pour le versement d'une prestation en nature seront prévus au budget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND